



Le 23 juillet 2020

Information sur la cantine et le temps périscolaire dans les écoles venelloises à la rentrée 2020-2021

Au vu du nouveau protocole sanitaire mis en place par le Ministère de l'Éducation Nationale le 22 juillet 2020, la limitation du brassage des groupes n'est plus obligatoire. Vous pouvez télécharger ce document sur le lien : <https://www.education.gouv.fr/modalites-pratiques-de-la-rentree-2020-305259>

La cantine reprend.

Considérant les nouvelles recommandations du Ministère de l'Éducation Nationale, la Mairie de Venelles sera en mesure de reprendre le fonctionnement de la cantine. Les enfants pourront à nouveau recevoir des plats chauds et déjeuner dans les réfectoires. Toutefois, le protocole de désinfection est maintenu et certaines classes pourraient être amenées à déjeuner plus tôt ou plus tard que d'habitude si nous constatons que nous ne sommes pas en mesure de faire déjeuner les enfants durant les deux heures de pause méridienne en vigueur en temps normal.

Reprises des garderies du matin et du soir ainsi que des études.

Le protocole permettra également de reprendre les garderies et études aux heures habituelles.

Que se passerait-il en cas de recrudescence des cas de COVID pendant l'été ?

La reprise de la cantine et des garderies est liée au protocole sanitaire en vigueur. Si le gouvernement venait à modifier le protocole sanitaire, la Mairie ferait le nécessaire pour adapter au plus vite les règles appliquées aux écoles sur les temps périscolaires. Nous remercions les fédérations des parents d'élèves pour leur participation proactive à la recherche de solutions permettant de répondre aux besoins du plus grand nombre dans le respect des protocoles sanitaires.

Vous n'avez pas encore inscrit vos enfants ?

Vous avez jusqu'au 15 août pour déposer dans la boîte aux lettres du service scolaire de la Mairie de Venelles les formulaires d'inscriptions que vous pouvez télécharger sur le site Venelles.fr si vous souhaitez que vos enfants bénéficient de la cantine ou du périscolaire dès le jour de la rentrée.

**Le Maire de Venelles
Vice-Président du Conseil de Territoire
du Pays d'Aix**

Arnaud MERCIER

